

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**  
13/03/2023

**DATE D’AFFICHAGE**  
13/03/2023

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>27</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>25</b>

**Étaient présents**

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECCEUR  
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

**Absents non excusés**

Mme Edith LE ROUX  
M. Nicolas DURAND

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric LACOUR

---

**Délibération n° 23.03.20/13**

**Objet / Actualisation des tarifs des restaurants communaux pour 2023**

---

Monsieur Damien de WINTER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et en l'absence excusée de Madame Sara ROUZIÈRE, Maire-Adjointe et responsable de la commission Vie Scolaire, présente à l'Assemblée délibérante le projet de révision des tarifs des restaurants communaux pour 2023 ; étant précisé que cette proposition a reçu l'avis favorable des membres de la commission Vie Scolaire en date du 5 décembre 2022 puis a été validée en séance du Bureau Municipal le 23 janvier dernier.

Ainsi, Monsieur de WINTER propose que les tarifs des restaurants communaux (comprenant le restaurant du groupe scolaire Louis Aragon et le restaurant de la Résidence pour Personnes Agées Guy Travert) évoluent au regard de l'augmentation de l'indice général des prix (ou inflation) estimé à 6 % en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (source INSEE et Banque de France).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la grille tarifaire pour le restaurant du groupe scolaire Louis Aragon, telle que proposée ci-dessous :

Restaurant scolaire Louis Aragon		
Quotient Familial	Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 (+6 %)
De 0 à 499 €	1 €	1 €
De 500 à 899 €	2.55 €	2.70 €
De 900 à 1 299 €	3.50 €	3.71 €
Supérieur ou égal à 1 300 € et hors commune	4.40 €	4.66 €
Repas Adultes	4.70 €	4.99 €

PRÉCISE que la première tranche de tarification demeure à 1 €, afin de respecter l'engagement de la commune en faveur d'une tarification sociale à un euro (cf. délibération 22.03.28/20).

APPROUVE la grille tarifaire pour le restaurant de la Résidence pour Personnes Agées Guy Travert, telle que proposée ci-dessus :

Restaurant Résidence Guy Travert		
	Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2022	Tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2023 (+6 %)
Résidents (pas d'évolution)	6.05 €	6.05 €
Retraités gibervillais	6.05 €	6.41 €
Familles des résidents	8.80 €	9.33 €
Retraités hors communes	13.55 €	14.36 €
Agents communaux / CCAS	4.70 €	4.99 €

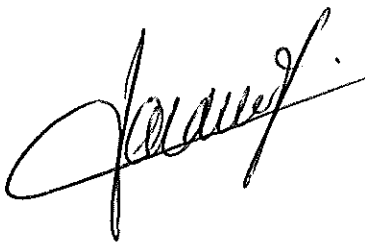
*Le tarif "Retraités hors commune" sera appliqué aux personnes extérieures autorisées, à titre exceptionnel, à déjeuner à la résidence.*

PRÉCISE que ces deux nouvelles grilles tarifaires entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Frédéric LACOUR

Le Maire,  
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023